



Cdd à répétitions, 4ans + 3ans ? est-ce possible?

Par Martine SERVOZ

Bonjour,

J'ai intégré en février 2010 une association avec un 1er CDD (date à date) de remplacement maternité du 15/02/10 au 15/09/10.

A suivi un CDD date à date du 16/09/10 au 15/09/11 pour remplacement congé parental.

Puis un autre CDD date à date du 16/09/11 au 15/09/12.

Ensuite un nouveau CDD du 16/09/12 au 31/12/12.

Le congé de la salariée que je remplace se termine le 30/05/12.

Mais j'ai appris que cette dame était à nouveau enceinte.

L'association peut-elle m'obliger à rester encore 3 ans en CDD?

Puis-je demander un CDI?

Merci.

Martine SERVOZ

Par pat76

Bonjour

Vos CDD sont toujours pour le remplacement d'une salariée absente?

Par Martine SERVOZ

Oui, Je remplace toujours la même salariée depuis 2010.

Par pat76

Bonjour

La salariée que vous remplacez est toujours absente? (elle fait toujours partie des effectifs?)

Elle est en maladie longue durée, en congé parental?